



MINISTÈRE DES TRANSPORTS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIR Est

Direction
interdépartementale
des routes Est

A R R Ê T É N°2026/ BFRA-05

**fixant la composition de la commission de sélection pour le recrutement sans concours d'agents
d'exploitation des travaux publics de l'État, spécialisé « routes et bases aériennes »
ouvert au titre de l'année 2026**

**Le Préfet de la Région Grand Est,
Préfet de la zone de Défense et de Sécurité Est,
Préfet coordonnateur des itinéraires routiers Est,**

VU le code général de la fonction publique;

VU le décret n° 2016-1084 du 3 août 2016 modifiant le décret n° 2016-580 du 11 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'État et les décrets relatifs à l'organisation de leurs carrières ;

VU l'arrêté préfectoral du 1^{er} décembre 2025 portant délégation de signature du directeur interdépartemental des routes Est,

SUR proposition du directeur interdépartemental des routes Est ;

A R R Ê T É

Article 1er : Le nombre de poste offert à ce recrutement fera l'objet d'un arrêté modificatif. La localisation des postes est au CEI de Villers-la-Montagne

Article 2 :

- La date limite de dépôt des candidatures est fixée au **vendredi 3 avril 2026 (12h)**, par mail ou à l'adresse suivante : bfra.sg.dire@developpement-durable.gouv.fr

ou par courrier à l'adresse suivante :

**Direction Interdépartementale des Routes Est
SG/BFRA
Agent d'exploitation – CEI Villers la Montagne
10-16 Promenade des Canaux
BP 82120 - 54 021 NANCY Cedex**

En indiquant sur l'enveloppe, en haut à gauche, la mention « **Ne pas ouvrir – Recrutement sans concours AETPE 2026 Villers la Montagne** »

- Les épreuves d'admission se dérouleront au :
– **CEI de Villers la Montagne** dans le département de Meurthe-et-Moselle (54)

=> le mercredi 29 avril 2026

Article 3 : La composition de la commission de sélection sera fixée par arrêté distinct.

Article 4 : Le directeur interdépartemental des routes Est est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Le présent arrêté fera l'objet d'un affichage au siège de la Direction Interdépartementale des Routes Est ainsi que dans les sites concernés par le présent arrêté.

Fait à NANCY, le 04 FEV. 2026

Pour le Préfet de la Région Grand Est,
Préfet de la zone de défense et de sécurité Est,
Préfet coordonnateur des itinéraires routiers Est et
par délégation,
Le directeur interdépartemental des routes
Est et par délégation,

Jérôme MEYER
Le Directeur Interdépartemental
des Routes,